



**INDRE-ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°37-2023-08001

PUBLIÉ LE 1 AOÛT 2023

# Sommaire

## Préfecture d'Indre et Loire /

37-2023-08-01-00002 - arrêté délégation signature directrice adjointe SGCD (3 pages)	Page 3
37-2023-08-01-00001 - Arrêté OS SGC (4 pages)	Page 7
37-2023-08-01-00003 - Subdélégation SGC Carte achat BOP 354 (2 pages)	Page 12

Préfecture d'Indre et Loire

37-2023-08-01-00002

arrêté délégation signature directrice adjointe  
SGCD

## ARRÊTÉ

**portant délégation de signature au titre de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, à Mme Maud COURAULT, directrice adjointe du secrétariat général commun départemental d'Indre et Loire**

Le préfet d'Indre-et-Loire  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

**Vu** le code des relations entre le public et l'administration, notamment le second alinéa de l'article L.221-2 ;

**Vu** la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**Vu** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment ses articles 20, 43 (2°) et 44 (I) ;

**Vu** le décret 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;

**Vu** le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10, 73 et 75 ;

**Vu** le décret n°2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

**Vu** l'arrêté de la préfète d'Indre-et-Loire du 17 juin 2020 portant organisation du secrétariat général commun à la préfecture et aux directions départementales interministérielles du département d'Indre-et-Loire ;

**Vu** le décret du 7 décembre 2022 portant nomination de M. Patrice LATRON en qualité de préfet du département d'Indre-et-Loire ;

**Vu** l'arrêté du ministre de l'intérieur en date du 1<sup>er</sup> janvier 2021 portant nomination de Mme Maud COURAULT, en qualité de directrice adjointe du secrétariat général commun du département d'Indre et Loire,

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture :

15 rue Bernard Palissy  
37925 Tours Cedex 9  
Tél. : 02 47 64 37 37  
Mél : [prefecture@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:prefecture@indre-et-loire.gouv.fr)

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Dans les limites fixées par l'article 2 du présent arrêté, délégation est donnée à Mme Maud COURAULT, directrice adjointe du secrétariat général commun d'Indre-et-Loire, à l'effet de signer tous les actes se traduisant par l'ordonnancement de dépenses et de recettes et de procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les titres 2, 3, 5 et 6 pour les programmes budgétaires ci après :

- BOP 348 Rénovation des cités administratives
- BOP 349 Transformation de l'action publique principalement pour son volet immobilier lié à l'OTE
- BOP 354 Administration territoriale de l'État
- BOP 362 Plan de relance -écologie dans le cadre de la rénovation thermique des bâtiments de l'Etat
- BOP 363 Compétitivité
- BOP 723 Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat

Au titre de l'action sociale :

- BOP 176, 216 et 354 du ministère de l'intérieur
- BOP 217 du ministère de la transition écologique
- BOP 215 du ministère de l'agriculture et de l'alimentation
- BOP 124 du ministère des solidarités et de la santé
- BOP 155 du ministère du travail
- BOP 148 et 354 au titre des prestations interministérielles d'action sociale

Cette délégation porte sur l'engagement, y compris la passation des marchés publics et accords cadres, la liquidation et l'ordonnancement des dépenses, ainsi que sur l'émission et la signature des titres de recettes.

Pour permettre la mise en œuvre des dispositions du présent article, il est confié à M. Patrice JACQUEMIN, chargé de mission achats marchés, sous l'autorité de son chef de service, le soin de signer électroniquement les marchés publics et accords cadres dans l'application PLACE.

**Article 2** : Les engagements juridiques des dépenses dont le montant est supérieur aux seuils suivants restent soumis à ma signature :

- 40 000 euros HT pour les dépenses de fonctionnement (titre 3)
- 40 000 euros HT pour les dépenses d'investissement (titre 5)
- 23 000 euros pour les dépenses d'intervention (titre 6)

la liquidation de ces dépenses et leur ordonnancement relèvent de la compétence de Mme Maud COURAULT.

**Article 3** : Délégation est donnée à Mme Maud COURAULT, en sa qualité de responsable budgétaire dans la cartographie des cartes achats, pour décider des attributions de cartes et déterminer les plafonds d'utilisation des cartes sur le périmètre budgétaire défini ci-dessus.

**Article 4** : Toute demande de réallocation de crédits au titre de la fongibilité transmise au responsable de BOP, en cours d'exercice, devra m'être transmise pour information.

15 rue Bernard Palissy  
37925 Tours Cedex 9  
Tél. : 02 47 64 37 37  
Mél : [prefecture@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:prefecture@indre-et-loire.gouv.fr)

**Article 5 :** Délégation de signature est donnée à Mme Maud COURAULT à effet de signer, toute déclaration de conformité en matière d'opérations d'inventaire et, d'une façon plus générale, tous les actes se traduisant par la constatation des droits et obligations et l'inventaire des biens se rapportant à l'activité financière de la préfecture d'Indre-et-Loire.

**Article 6 :** Demeurent réservés à ma signature quel qu'en soit le montant :

- les ordres de réquisition du comptable public
- les décisions de passer outre aux avis défavorables du directeur régional des finances publiques, en matière d'engagement de dépenses.

**Article 7 :** En application du I de l'article 44 du décret du 29 avril 2004 modifié susvisé, Mme Maud COURAULT peut subdéléguer sa signature aux agents placés sous son autorité.

Une copie de sa décision me sera transmise et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire.

**Article 8 :** Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication de faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant le préfet d'Indre-et-Loire ;
- d'un recours hiérarchique devant le ministre de l'intérieur ;

d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans – 28, rue de la Bretonnerie – 45057 Orléans Cedex 1 par voie postale ou par voie dématérialisée via « télerecours citoyen » accessible sur le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 9 :** Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement à compter de sa publication.

**Article 10 :** La secrétaire générale de la préfecture d'Indre-et-Loire et la directrice adjointe du secrétariat général commun sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire et dont une copie sera notifiée aux fonctionnaires délégataires, ainsi qu'au directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret.

A Tours, le 1<sup>er</sup> août 2023

Pour le préfet et par délégation,  
la Secrétaire générale

[SIGNÉ]

Nadia SEGHIER

15 rue Bernard Palissy  
37925 Tours Cedex 9  
Tél. : 02 47 64 37 37  
Mél : [prefecture@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:prefecture@indre-et-loire.gouv.fr)

Préfecture d'Indre et Loire

37-2023-08-01-00001

Arrêté OS SGC

## ARRÊTÉ

### **Subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué et pour l'exercice des attributions du pouvoir adjudicateur pour les marchés et accords-cadres de l'Etat**

Le Directeur du secrétariat général commun d'Indre-et-Loire

**Vu** le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment les articles 20 et 21, le 2° de l'article 43 et le I de l'article 44 et le 2ème alinéa du I de l'article 45 ;

**Vu** la circulaire n° 2005-20 du 2 mars 2005 relative à la constatation et à la liquidation des dépenses ;

**Vu** la circulaire du 25 août 2006 relative aux délégations de compétences pour la signature des marchés publics de l'État ;

**Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment ses articles 10, 73 et 75 ;

**Vu** le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> août 2023 donnant délégation à Mme Maud COURAULT, Directrice adjointe du secrétariat général commun (SGC) pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire et pour l'exercice des attributions du pouvoir adjudicateur pour le ministère de l'intérieur ;

**Vu** l'organigramme approuvé du service ;

## DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : Subdélégation permanente est accordée aux personnes suivantes à l'effet de signer les engagements juridiques, devis, contrats et autres actes entrant dans leur domaine de compétence :

15 rue Bernard Palissy  
37925 Tours Cedex 9  
Tél. : 02 47 64 37 37  
Mél : [prefecture@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:prefecture@indre-et-loire.gouv.fr)



Nom	Fonction	BOP	Montant maximum pour la signature des EJ, devis, contrats et autres actes
Aurore LEGENDRE	Cheffe du bureau du budget et des finances	354, 723, 348, 349, 362, 363, 217, 215, 148, 176, 216, 124 et 155	3000 euros TTC
Patrice JACQUEMIN	Chargé de mission marchés achats au sein du pôle finances immobilier et logistique	354, 723, 348, 349, 362, 363, 217, 215, 148, 176, 216, 124 et 155	3000 euros TTC
Sophie GOURLAIN	Cheffe du bureau immobilier et logistique	354, 723, 348, 349, 362, 363	3000 euros TTC
Carine GRANDON	Adjointe à la cheffe du bureau du budget et des finances	354, 723, 348, 349, 362, 363, 217, 215, 148, 176, 216, 124 et 155	3000 euros TTC en cas d'absence ou d'empêchement de la cheffe de bureau
Antoine MENARD	Chef de la section logistique	354	Devis d'un montant maximum de 1500 euros TTC
Frédéric CHALONS	Chef du SIDSIC	354, 723, 348, 349, 362 et 363	3000 euros TTC
Cyril FOUQUET	Adjoint chef du SIDSIC	354, 723, 348, 349, 362 et 363	3000 euros TTC
Emmanuelle PION	Cheffe du pôle ressources humaines	354, 217, 215, 148, 176, 216, 124 et 155	3000 euros TTC
Nadine GOMA	Cheffe du bureau relations sociales et développement professionnel	354, 217, 215, 148, 176, 216, 124 et 155	3000 euros TTC
Thomas NOBLE	Adjoint à la cheffe du bureau relations sociales et développement professionnel	354, 217, 215, 148, 176, 216, 124 et 155	3000 euros TTC en cas d'absence ou d'empêchement de la cheffe de bureau

**Article 2 :** Pour permettre la mise en œuvre des dispositions du présent arrêté et dans le cadre des contrats de service entre le SGC et les plateformes Chorus, délégation de signature est donnée aux agents dont les noms suivent, sous l'autorité de la direction du SGC pour procéder dans l'application Chorus, sur les BOP mentionnés à l'article 2 quel que soit le montant, à l'ensemble des opérations de programmation, de réservation et de priorisation des crédits, et dans l'application CHORUS-DT à toutes les opérations aux fins de gérer et valider les ordres de missions et les états de frais :

- Aurore LEGENDRE
- Carine GRANDON
- Eric ASSELIN
- Sahad DJAMAA

- Virginie JOUANNET
- Françoise LAUFFER
- Aline LOCUFIER

**Article 3 :** Il est confié aux agents dont les noms figurent dans la liste annexée au présent document, sous l'autorité de leurs chefs respectifs, le soin d'accomplir dans Chorus Formulaires, les actes suivants : la validation des demandes de création d'engagement juridique, les demandes d'achat, les demandes de subventions, les créations de tiers, les constatations et les certifications du service fait, la signature des ordres de payer au comptable assignataire pour les dépenses qui ne transitent pas par les plateformes chorus (demandes de paiement auprès du comptable), demandes de paiement auprès des plateformes chorus et les demandes de paiements auprès des plateformes chorus.

**Article 4 :** M.Sahad DJAMAA est par ailleurs nommé référent chorus départemental.

**Article 5 :** Délégation est par ailleurs donnée pour la validation des ordres de mission et des états de frais dans Chorus DT en tant que Valideur Hiérarchique (VH1) à :

- Frédéric CHALONS
- Cyril FOUQUET
- Christophe LUCON
- Christèle MERAND
- Aurore LEGENDRE
- Carine GRANDON
- Sophie GOURLAIN
- Emmanuelle PION
- Sophie DROUET
- Elodie GRILLE
- Nadine GOMA
- Thomas NOBLE

**Article 6 :** En cas d'intérim, la subdélégation donnée aux chefs de pôle et aux chefs de bureau s'applique ipso facto à l'intérimaire désigné par décision du directeur du SGC.

**Article 7 :** La présente décision prend effet à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs. Elle annule toutes les dispositions antérieures.

Le 1<sup>er</sup> août 2023

Pour le préfet et par délégation,  
La directrice adjointe du secrétariat général  
commun départemental

[SIGNÉ]  
Maud COURAULT

**Annexe : liste des agents autorisés à exercer et à accomplir, dans l'application ministérielle CHORUS FORMULAIRE, les actes nécessitant la qualité d'ordonnateur secondaire (article 3)**

ASSELIN	ERIC	PRESCRIPTEUR 354, 723, 348, 349, 362, 363, 217, 215, 148, 176, 216, 124, 155
BAILLOU	MARION	PRESCRIPTEUR 354
DJAMAA	SAHAD	COORDINATEUR
FOUQUET	CYRIL	PRESCRIPTEUR 354
GRANDON	CARINE	ADMINISTRATEUR VALIDEUR
HAENSEL	ISABELLE	PRESCRIPTEUR 354, 216
JACQUEMIN	PATRICE	PRESCRIPTEUR 354, 723, 362, 363
JOUANNET	VIRGINIE	PRESCRIPTEUR 354, 723, 348, 349, 362, 363, 217, 215, 148, 176, 216, 124, 155
LAUFFER	FRANCOISE	PRESCRIPTEUR 354, 723, 348, 349, 362, 363, 217, 215, 148, 176, 216, 124, 155
LEGENDRE	AURORE	ADMINISTRATEUR VALIDEUR
LOCUFIER	ALINE	PRESCRIPTEUR 354, 723, 348, 349, 362, 363, 217, 215, 148, 176, 216, 124, 155
MERAND	CHRISTELE	PRESCRIPTEUR 354
MUGNIER	VALERIE	PRESCRIPTEUR 354 ,215, 217
NISSE	CHRISTELE	PRESCRIPTEUR 354
NOBLE	THOMAS	PRESCRIPTEUR 354 et 216

Préfecture d'Indre et Loire

37-2023-08-01-00003

Subdélégation SGC Carte achat BOP 354

## Subdélégation de signature pour l'utilisation de carte achat sur le BOP 354

La Directrice adjointe du secrétariat général commun d'Indre-et-Loire

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment les articles 20 et 21, le 2° de l'article 43 et le I de l'article 44 et le 2ème alinéa du I de l'article 45 ;

**Vu** la circulaire n° 2005-20 du 2 mars 2005 relative à la constatation et à la liquidation des dépenses,

**Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment ses articles 10, 73 et 75 ;

**Vu** le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> août 2023 donnant délégation à Mme Maud COURAULT, Directrice adjointe du secrétariat général commun (SGC) pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire et pour l'exercice des attributions du pouvoir adjudicateur pour le ministère de l'intérieur

### DECIDE

**Article 1 :** Délégation permanente est accordée aux agents titulaires des cartes d'achat du secrétariat général commun et des structures de procéder à des dépenses sur le BOP 354 par l'utilisation de la carte achat dans la limite des plafonds qui leur ont été notifiés et des dépenses éligibles à ce moyen de paiement.

**Article 2 :** Liste des agents titulaires d'une carte d'achat sur le périmètre du BOP 354

- **Agents du SGC :**

- M. Cyril FOUQUET, adjoint au chef du service départemental des systèmes d'information et de communication,

- M. Patrice JACQUEMIN, chargé de mission achats marchés,

- Mme Sophie GOURLAIN, cheffe du bureau immobilier et logistique,

15 rue Bernard Palissy  
37925 Tours Cedex 9  
Tél. : 02 47 64 37 37  
Mél : [prefecture@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:prefecture@indre-et-loire.gouv.fr)

- M. Antoine MENARD, chef de la section logistique,
- Mme Gina DIEN, reprographe ;

**Agents de la DDT :**

- Mme Aurélie LOSSIGNOL, responsable du pôle secrétariat,

**Agents de la DDPP :**

- Sylvie HERPIN, directrice adjointe
- Rosemary GONSARD, assistante de direction ;

**Agent de la DDETS :**

- Bruno PEPIN, directeur adjoint
- Anne PAPUCHON, assistante de direction

**Agents de la préfecture :**

- M. Patrice LATRON, préfet d'Indre-et-Loire,
- Mme Nadia SEGHIER, secrétaire générale,
- M. Guillaume SAINT-CRICQ, secrétaire général adjoint
- Mme Anaïs AIT MANSOUR, directrice de cabinet,
- M. André JOACHIM sous-préfet de Loches,
- M. Laurent VIGNAUD, sous-préfet de Chinon
- Mme Marjorie SAUTAREL, directrice de la citoyenneté et de la légalité
- M. Nicolas BERGER-HALTEAU, chef du bureau de la défense nationale et de la protection civile
- Mme Marine SOUIL, cheffe du bureau de la représentation de l'État,
- Mme Henriette BOUCARD, employée à la résidence du sous-préfet de Chinon,
- Mme Annick CUVELIER, employée à la résidence de la directrice de cabinet,
- Mme Sophie JOUSSEAUME, gestionnaire à la sous-préfecture de Loches,
- Mme Houria MECHICHE, employée à la résidence de la secrétaire générale,
- M. Sylvain RAVEAU, agent logistique et conducteur à la sous-préfecture de Chinon,
- Mme Corinne ROMAC, employée à la résidence du préfet
- M. Olivier ZONCA, cuisinier du préfet,

Pour le préfet et par délégation,  
La directrice adjointe du secrétariat général  
commun départemental

[SIGNÉ]

Maud COURAULT

15 rue Bernard Palissy  
37925 Tours Cedex 9  
Tél. : 02 47 64 37 37  
Mél : [prefecture@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:prefecture@indre-et-loire.gouv.fr)